

Séance du 9 Octobre 2002

(conseillers présents et votants : 16 ; absents non-représentés : 3)

Subvention attribuée par l'Inspection Académique

Acceptation d'une subvention de 1200 € en faveur de l'équipement informatique de l'école d'Esserts et de l'école maternelle de Monnetier est acceptée.

Convention avec le C.A.U.E

Décision de signer une convention avec le Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement dans le cadre de la réhabilitation de la propriété Les Pléiades. L'intervention du C.A.U.E. est gratuite ; par contre les intervenants extérieurs sont rémunérés à 50% par le C.A.U.E. et le solde par la commune.

Régularisation de travaux

En 1980-1982, divers travaux ont été réalisés par les services de l'équipement du département sur la RD 15, qui créèrent des empiètements sur des parcelles appartenant à la commune, d'une superficie totale de 37 m². La vente définitive de ces surfaces doit intervenir pour une somme de 754.75 € ; tous les frais sont à la charge de l'acheteur.

Subvention exceptionnelle aux communes sinistrées du Gard

Une subvention de 1800 €, soit 1€ par habitant, est accordée.

Entretien des brûleurs des chaudières des bâtiments communaux

L'entretien des brûleurs, pour un coût annuel de 932.94 €, est confiée à M. Maure Eric pour une durée de 3 ans, avec une majoration de 2% par année.

Modification des statuts de la communauté de communes Arve et Salève

Pour accompagner la construction d'un hôpital unique sur la commune de Contamine sur Arve et soutenir financièrement les charges, que cette commune d'accueil devra supporter, une nouvelle structure intitulée «Etablissement Public de Coopération Intercommunale» (EPCI) sera créée, regroupant plus de 220'000 habitants ; ses statuts ont été élaborés en accord avec la sous-préfecture. En vue de l'adhésion de la communauté de communes à ce nouvel établissement, il convient de créer une compétence optionnelle définie comme suit : «Etude et Implantation d'équipements à vocation sanitaire». La modification, dans ce sens, des statuts de la Communauté de Communes Arve et Salève est approuvée.

Projet d'un parcours-santé

Le conseil accepte le projet d'un parcours-santé d'environ 4,5 kilomètres sur le bas du Petit Salève, présenté par M. Rousset Pierre. Il empruntera des sentiers existants, n'occasionnera aucune nuisance et sera réalisé en collaboration avec l'Office National des Forêts (ONF) et les services techniques de la commune.

Aménagement et réduction du temps de travail

En accord avec les prescriptions légales et statutaires en vigueur, le temps de travail des agents municipaux est réduit, dès le 1er janvier 2002, de 39 heures à 35 heures en moyenne par semaine.